



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 38
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Ligue de l'enseignement de Côte-d'Or pour l'école de la deuxième chance - Subvention 2026

Le territoire de Dijon métropole concentre 48,1% des habitants du département. En juin 2025 le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A a augmenté sur un an de +5%. Cette tendance concerne plus particulièrement les jeunes (+17% sur un an) qui éprouve de multiples difficultés à trouver ou retrouver un emploi.

Fidèle à son engagement de longue date en matière d'insertion et d'emploi, la Métropole a élargi son champ d'action en 2019 à la suite du transfert des compétences sociales auparavant assurées par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or. L'objectif reste le même à savoir soutenir les personnes en recherche d'emploi en tenant compte de l'ensemble de leurs besoins sociaux (accès au logement, mobilité, droits sociaux, etc).

La Métropole joue également un rôle central dans la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, adoptée en décembre 2023. Aux côtés de l'État et du Département, Dijon Métropole co-préside le comité local pour l'emploi de la Métropole de Dijon. À travers cet engagement, elle confirme sa volonté d'intensifier les actions en faveur de l'insertion professionnelle et de soutenir le développement de l'emploi sur son territoire. En 2025, la Métropole a présenté quatre fiches actions en vue d'être intégrées à la feuille de route locale. Deux d'entre elles étaient à destination des jeunes. Ces actions ont été mises en œuvre au cours de la même année.

Dijon métropole a en outre accru sa capacité de réponse en contractualisant avec l'Etat dans le cadre de la signature d'un contrat local des solidarités, s'inscrivant dans le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté. La philosophie qui guide l'intervention du contrat local des solidarités est que ce dernier vient compléter des manques mais en aucun cas pour faire à la place de. Il s'agit notamment d'ancrer et d'assurer la bonne articulation entre son soutien et les actions prévues dans le cadre des programmes et projets qui interviennent au cours de la même période. L'amplification de la politique d'accès à l'emploi pour tous est l'un des 4 axes d'intervention de ce contrat.

L'appui à l'Ecole de la Deuxième Chance s'inscrit dans ces cadres d'intervention.

La Ligue de l'Enseignement, en partenariat avec l'AFPA, porte depuis 2011 le projet de l'École de la deuxième chance (E2C) sur le territoire du département de la Côte-d'Or. Il s'agit d'un dispositif pédagogique visant l'intégration professionnelle et sociale durable des publics âgés de 16 à 30 ans, sortis du système éducatif peu ou pas qualifiés. Les E2C sont nées pour offrir une solution aux jeunes qui sortent du système éducatif sans qualification et qui se trouvent confrontés à la difficulté d'intégrer le monde du travail. Les E2C offrent à ces jeunes adultes une nouvelle chance d'acquérir les compétences nécessaires à leur intégration sociale, citoyenne et professionnelle. Elles sont un complément des efforts de l'enseignement initial sur les décrocheurs, une passerelle vers les contrats de travail en alternance et un outil de politique publique de réinsertion des jeunes sans emploi et sans qualification. Ce dispositif propose une alternance entre apprentissage des savoirs de base et découverte du monde de l'entreprise, un accompagnement individualisé et une rémunération pour les jeunes au titre de la formation professionnelle.

Au titre de l'année 2025, la structure prévoit d'accueillir environ 140 stagiaires avec ses deux nouvelles sessions programmées d'ici la fin de l'année.

Parmi les participants :

- 25 % sont mineurs ;
- 93 % présentent un très faible niveau de qualification, soit dix points de plus que la moyenne nationale.

A noter que l'E2C a observé une augmentation des inscriptions aux sessions de Français Langue Étrangère (FLE), liée à la diminution de l'offre de cours de français destinés aux publics étrangers sur le territoire. Elle a donc ouvert deux nouvelles sessions FLE sur la fin de l'année.

Dans la continuité des années précédentes, l'objectif de l'École de la Deuxième Chance est d'accompagner 145 jeunes en 2026. L'E2C poursuivra ses partenariats avec les acteurs territoriaux de l'emploi et de l'insertion et les entreprises.

L'E2C présente un budget prévisionnel de 727 248 € en 2026. L'école est financée par les fonds européens (35%), l'Etat (30%), la Région Bourgogne-Franche-Comté (22%), le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, la Métropole et 6 villes (Dijon, Quetigny, Talant, Chenôve, Longvic, Chevigny-Saint-Sauveur).

Dans le but de soutenir la mise en œuvre de cette action en faveur de l'insertion des jeunes sur le territoire, il est proposé que Dijon Métropole accorde une subvention de 40 000 €.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention à conclure entre Dijon métropole et la Ligue de l'Enseignement de la Côte-d'Or, jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, à signer ladite convention et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2026 de 40 000 € à la Ligue de l'Enseignement ;
- **de prélever** cette somme sur le budget 2026.

SCRUTIN	POUR : 42	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	